

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE
COMMUNE DE FONTEVRAUD L'ABBAYE
CONSEIL MUNICIPAL DU 11 Octobre 2016

L'an deux mille seize, le onze Octobre, à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de Fontevraud l'Abbaye, dûment convoqués, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Madame Régine CATIN, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19

Date de convocation des membres : 04 Octobre 2016

Date de l'affichage à la porte de la Mairie : 05 Octobre 2016

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Régine CATIN, Maire – Patrice VÉRITÉ, 1^{er} Adjoint – Fabienne RANGER, 2^{ème} Adjoint – Philippe BOURGEOIS, 3^{ème} adjoint – Sandrine LION, 4^{ème} Adjoint – François JOST – Martine BAUDOT – Louissette TRICHET – Fabien LAURENT – Anne-Marie GERVAIS – Brigitte DURAND – Marie-Claude JOLY – Patrick DUVIC – Mr Jean-Pierre MONS conseillers municipaux.

POUVOIRS : Mr Jacques CAILLEUX à Mme Régine CATIN, Mme Marie-Paule FOUACHE à Mr Jean-Pierre MONS, Mr Éric BÉC à Mme Sandrine LION.

EXCUSÉS : Mr Antoine FONT – Mme Carole CHEVREUX

Secrétaire de séance : Mme Anne-Marie GERVAIS

Approbation du compte rendu du Conseil municipal du 14 Septembre 2016.

1 – ASSAINISSEMENT : Demande de subvention « fonds BARNIER »

Dans le cadre des travaux d'extension du réseau d'assainissement et renouvellement du réseau d'eau potable sur les secteurs Socraie, Perdrielles et Écoteries, dans le but de sécuriser les personnes empruntant ces routes, il convient de combler les cavités souterraines situées sous la voirie communale.

Les travaux d'entretien et de création de réseau sont assurés par SAUMUR AGGLO mais le comblement des caves reste à la charge des communes.

Par délibération n° 2016-13/01-11 en date du 13 janvier 2016, la commune de FONTEVRAUD L'ABBAYE a autorisé Mme le Maire à signer la convention avec SAUMUR AGGLO. Cette convention fait état d'une charge de 53 000 € HT, à régler sur 2 ans (2017 et 2018). Toutefois, afin de réduire cette dépense, Mme le Maire demande au Conseil municipal l'autorisation de transmettre à la Préfecture de Maine et Loire une demande de subvention au titre du Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (FPRNM) dit Fonds BARNIER. Cette subvention couvrirait jusqu'à 30 % du montant HT des travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

➤ **AUTORISE** Mme le Maire à élaborer la demande de subvention la plus élevée possible au titre du Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (FPRNM) dit Fonds BARNIER et à la transmettre aux services de l'État.

2 – REDEVANCE ORDURES MENAGERES 2016

GENDARMERIE – 17 ALLÉE DES MERISIERS

Madame le Maire indique le montant de la taxe OM à recouvrer, soit **673 €**, auprès des logements de la gendarmerie, comme suit :

Appartement 1 : Mr Jean-Philippe COURCOUX	109,33 €
Appartement 2 : Mr Mickaël BUREAU (1 ^{er} /02/2016-109,33€/12x11)	100,22 €
Appartement 3 : Mr François Xavier PEPIN (01/01/2016 au 31/08/2016)	72,89 €